



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	--

Délibération n°21

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Révision tarifs 2024 de la Cuisine Centrale

Par délibération n°9 du 6 novembre 2023, le conseil municipal approuvait les tarifs 2024 notamment ceux de la Cuisine Centrale.

Afin de prendre en compte le temps de réchauffe assuré par les agents de la Cuisine centrale, pour les repas et les dîners des résidents de l'EHPAD,

Il est proposé de voter un supplément de 0.45 € hors taxe par déjeuner et dîner à partir du 1^{er} mai 2024.

	Tarifs applicables au 1er janvier 2024	Tarifs applicables au 1er mai 2024
	HT	HT
Restauration des personnes âgées		
Déjeuner EHPAD	5,93	6,38 €
Dîner EHPAD	5,46	5,91 €

La Commission des Finances a examiné ce dossier le 27 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les tarifs comme définis ci-dessus à partir du 1^{er} mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire